



" Au plus près des clubs Vosgiens "

DISTRICT DES VOSGES DE FOOTBALL

Assemblée Générale Extraordinaire

**Samedi 30 mai 2026
Golbey – Siège du District**

Accueil et installation des délégués des clubs vosgiens - Vérification du quorum

Clubs présents ou représentés ; ont émarginé pour participer aux votes :

US ARCHES/ARCHETTES/RAON aux Bois – ES AVIÈRE DARNIEULLES – AS AYDOILLES - SM BRUYÈRES – FC BULGNÉVILLE/CONTREXÉVILLE/VITTEL – CS CHARMES – JS CHÂTENOIS – RC CORCIEUX - AS DARNEY/VAL DE SAONE – ASC DOMPAIRE – FC ÉLOYES – EPINAL ELITE - SA EPINAL – SM ETIVAL – AS GÉRARDMER – AS GIRANCOURT/DOMMARTIN aux Bois/ CHAUMOUZEY – AS GIRMONT – AS GIRONCOURT – FC GRANGES SUR VOLOGNE – FC HADOL/DOUNOUX/URIMÉNIL – FC HAUTE MOSELOTTE - AS LA CHAPELLE aux Bois – US LAMARCHE – FC LE THOLY – AS MOYENMOUTIER - AS NOMEXY/VINCEY/MORIVILLE – AS PADOUX - AS PLOMBIÈRES – SR POUXEUX/JARMÉNIL – AS RAMONCHAMP – US RAON L'ÉTAPE – REMIREMONT/ST ÉTIENNE FC - US ST AMÉ-ULIENRUPT - FC ST MAURICE FRESSE – FC STE MARGUERITE - AS ST NABORD – RC SAULXURES LÈS BULGNÉVILLE – ASF SAULXURES SUR MOSELOTTE/THIÉFOSSE – FC SAULCY – FC SPITZEMBERG – ES THAON LES VOSGES – FC THAON CITY – AS VAGNEY -FC LE VAL D'AJOL – AS VALLÉE DE LA MOSELLE – AS VANÉMONT - FC XERTIGNY/AMEREY

Déroulement de l'Assemblée Générale

M. Bruno HERBST , Président du District

Après avoir remercié les personnes présentes, le Président se fait l'écho de la pose officielle de la première pierre de la Maison Départementale du Football : la cérémonie s'est déroulée en amont de l'Assemblée Générale en présence d'un aréopage de personnalités. La Maison Départementale devrait être livrée en octobre.

Le Président précise que cette assemblée générale extraordinaire sera consacrée à des ajustements ou modifications de certains statuts et règlements.

Le Président donne la parole aux personnalités présentes.

M. Yann LEROY, Président de la LGEF

Les élus ont fait bloc pour concrétiser le projet de la maison Départementale du Football vosgien défendu par le Président Bruno Herbst qu'il félicite pour sa ténacité.

La LGEF est au service des clubs et le Président Yann Leroy remercie les bénévoles pour leur investissement sans faille dans la vie de leurs clubs.

La LGEF se félicite de la bonne santé du football diversifié, notamment le foot en marchant qui a pris son envol sous la houlette d'Alex Any, membre du CD 88 et président de la commission régionale du Football diversifié.

La LGEF a une priorité : le développement du football féminin.

La LGEF va à la rencontre de chaque territoire avec une attention particulière aux territoires en zone rurale. Elle délocalisera l'AG de la LGEF autant que faire se peut : l'an passé dans les Vosges, le 13 juin prochain en Alsace (Haguenau) et la saison prochaine dans la Marne.

En conclusion,

- le Président Yann Leroy adresse ses félicitations aux Seniors des SR Saint-Dié Kellermann et à leur encadrement pour leur victoire en finale de la coupe Grand-Est
- a une pensée pour Laurent Bénier, CTR apprécié par tous, qui partira en retraite le 1^{er} octobre prochain.

M. Cédric HAXAIRE, Président de la Communauté d'agglomération d'Epinal

L'Agglo est un acteur très investi dans le développement des clubs sur son territoire : elle est maître d'ouvrage pour 35 installations.

Du fait de son portage par l'Agglo et de son partenariat avec la ville d'Epinal, la maison Départementale du Football Vosgien a pu bénéficier d'intéressantes subventions.

Le Président salue les bénévoles des clubs qui se donnent beaucoup de peine pour que chacun, chacune puisse pratiquer le football en recherchant des ententes entre clubs, voire en créant des fusions.

Hervé RICHARD – Chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le sport est un vecteur d'éducation, un porteur de valeurs qui favorisent la cohésion sociale : M. Richard souligne le travail phénoménal des bénévoles qui s'engagent dans ce mouvement.

M. Hervé Richard encourage le développement des pratiques pour tous.

Il invite les présidents des clubs à s'engager dans les actions proposées par son service : prévention contre toutes violences dans le sport.

Christian NICHINI Vice-président/Secrétaire général

Quorum

47 clubs sur 77 sont présents ou représentés, soit 62 %. Ces clubs représentent 290 voix sur les 408 possibles, soit 70%: le quorum est atteint. L'assemblée peut ainsi délibérer valablement.

Statuts du district

L'AG de la FFF du 13 décembre 2025 à adopter des textes qui complètent certains articles des statuts des districts. La FFF recommande aux districts d'ajouter ces textes à leurs statuts.

Les textes précisent notamment les articles 13 et 15 des statuts qui concernent l'élection du comité de direction et du candidat président.

Le Comité de direction a adopté ces textes lors de sa réunion du 5 mai dernier et il était de notre devoir de vous les transmettre.

Application de l'Article 19 des statuts du district :

Les modifications engendrées aux présents Statuts résultant des dispositions votées en Assemblée Fédérale de la FFF ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée générale du District.

Statut de l'Arbitrage

Article 46 – Sanctions financières par arbitre manquant

Propositions du Comité de Direction : alléger les sanctions

- 1) baisse des sanctions pour les clubs de D2,D3 et D4 (NB : la FFF fixe les sanctions pour les clubs de D1 et au-dessus)

a. Première saison d'infraction - par arbitre manquant		
b. Championnat départemental 1 :	120,00 €	inchangé
c. Championnat départemental 2 :	116,20 €	100,00 €
d. Championnat départemental 3 :	116,20 €	80,00 €
e. Championnat départemental 4 :	77,70 €	60,00 €

2) valorisation de deux arbitres de club pour diminuer les amendes :

Pour les divisions de Départemental 2, 3 et 4, en cas d'absence d'arbitre officiel dans l'effectif d'un club, la mobilisation de deux arbitres de club ayant officié au minimum cinq rencontres chacun, permet de compenser l'amende financière pour un seul arbitre manquant, sans toutefois permettre la mise en règle du club qui demeure administrativement en infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

Vote : ces propositions sont adoptées à l'unanimité

M. Anthony GUEDES, membre du CD, rapporteur du groupe de travail « challenge de la non-violence »

« Je vais tout d'abord rappeler la philosophie ce challenge qui est une initiative mise en place dans le but de promouvoir le respect, le fair-play et l'esprit sportif sur les terrains de football.

Ce challenge vise à récompenser les équipes qui font preuve d'un comportement exemplaire tout au long de la saison, en sanctionnant les comportements antisportifs et en valorisant les valeurs positives du football.

La prise en compte L'instauration de ce challenge répond à plusieurs enjeux majeurs pour le District des Vosges de Football : lutter contre les incivilités et les comportements antisportifs - promouvoir les valeurs du football - améliorer l'image du football.

Aussi, dans un souci d'apporter une note plus positive à ce challenge nous proposons une autre appellation : ce sera désormais le challenge de la sportivité.

Il y a deux ans, je me tenais devant vous lors de l'assemblée générale à Thaon-les-Vosges pour vous proposer une nouvelle version du Trophée Georges Claudon jusqu'ici appelé Challenge de la non-violence adoptée à 77%.

Nous avons également indiqué que ce challenge pourrait être amené à évoluer après sa mise en application, suivant les nouvelles réglementations.

Aujourd'hui, il est nécessaire de faire évoluer quelques points de ce règlement avec notamment la prise en compte du carton blanc dans les avertissements et la prise en compte des divers avis recueillis dans nos rencontres avec les clubs car nous sommes toujours « Au plus près des Clubs Vosgiens » et à leur écoute.

Les modifications seront les suivantes :

- **Changement du capital de départ** pour compenser le carton blanc devenu synonyme d'avertissement : départ à 60 points au lieu de 0 (ajout de 10 points supplémentaires aux 50 points de réserve en 2025-2026)
- **Augmentation du bonus pour un match sans carton de 5 à 8 points** ; pour rappel jusqu'à la saison 2023-2024 ce bonus était de 2 points.
- **Suppression de l'interdiction d'accession** afin d'éviter une double sanction avec les pénalités de points déjà appliquées au championnat à partir d'un capital inférieur à -1 ou plus :
 - ✓ De -1 point à - 10 points : - 1 point au classement du championnat
 - ✓ De - 11 points à - 20 points : - 2 points au classement du championnat
 - ✓ De - 21 points à - 30 points : - 3 points au classement du championnat.
 - ✓ De - 31 points à - 40 points : - 4 points au classement du championnat.
 - ✓ A partir de - 41 points : - 5 points au classement du championnat.

Vote : Pour : 46 clubs – Contre : 1 club.

M. Fabrice LENOIR, Vice-président, rapporteur du groupe de travail « compétitions »

Règlement sportif – Pyramide des championnats seniors

Depuis plusieurs saisons, à la fin des championnats, on constate que plusieurs équipes de D3 ne sont pas allées au terme de la compétition. L'objectif est de stabiliser les groupes de D3 et de rétablir l'équilibre entre la D3 et la D4.

Dispositions prises par la commission « compétitions » pour le championnat D3 :

- 2026/2027 : 4 groupes de 10 ou 11 équipes
- 2027/2028 : 4 groupes de 10 équipes (- 4 équipes)
- 2028/2029 : 3 groupes de 12 équipes (- 4 équipes)

Pas de montées supplémentaires de D4 en D3 pour compenser des équipes qui ne se réengageraient pas afin de limiter le nombre de descentes en fin de saison.

Réflexion sur la création d'un championnat U20

- Ouvert aux licenciés U18, U19 et U20
- Objectif : conserver les licenciés dans les clubs
- Relancer un championnat U20 dans les Vosges dans la continuité de la mise en place de ce même championnat en Ligue du Grand Est.

M. Bruno HERBST , Président du District

Statut financier du District des Vosges de Football

Dispositions adoptées le 5 mai par le Comité de direction sur proposition du Bureau

Intitulé	saison 2025/2026	saison 2026/2017
Cotisation District	50 €	1,50 € par licencié-e
Service Civique (gestion administrative : Contrat, formation, suivi)	0 €	60 € par mois de contrat
<u>Réclamations</u>		
Frais de procédure	32,50 €	40 €
<u>Droits d'engagement</u>		
Engagement D1 / D2	57,70 €	60 €
Engagement D3 / D4	38,70 €	40 €
Engagement U15 / U17/U19 (ou U20)	16,50 €	20 €
<i>Engagement foot animation</i>	0 €	10 € / équipe
<u>Forfaits</u>		
Forfait simple SENIORS	32,50 €	50 €
Forfait général SENIORS	38,00 €	80 €
Forfait simple Jeunes, Vétérans, FUTSAL	24,00 €	30 €
Forfait général Jeunes, Vétérans, FUTSAL	38,00 €	50 €
<u>Frais de dossiers</u>		
2 ^{ème} avertissement	20,20 €	20 €
Expulsion	40,40 €	40 €

Statut de l'arbitrage (arbitre manquant)
(première saison d'infraction)

Championnat D2	116,20 €	100 €
Championnat D3	116,20 €	80 €
Championnat D4	77,70 €	60 €

Personnel : trois embauches courant juin (H/F)

- Nouveau poste : dans l'optique de renforcer son équipe administrative et d'optimiser l'accompagnement de ses clubs affiliés, le District des Vosges de Football recrute un(e) Conseiller(e) en développement associatif (F/H) en contrat à durée indéterminée (CDI)
- 1 CTR PPF (Conseiller Technique Régional « Parcours de Performance Fédérale) en remplacement e Laurent Bénier qui fait valoir ses droits à la retraite
- 1 CTD ADP (Conseiller Technique Départemental « Animation et Développement des Pratiques) en remplacement d'Alexandre BIGONI qui devrait retrouver son poste d'animateur sportif à la ville d'Epinal.

A noter que Laurent et Alex conserveront des missions au sein du district.

Clôture

Le Président Bruno HERBST invite les personnes présentes à se retrouver autour d'un apéritif déjeunatoire.

Le secrétaire général du district
Christian NICHINI
CN

Le Président du district
Bruno HERBST
BH